

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 avril 2023

Nombre de conseillers : L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE 25 avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la
En exercice : 12 Commune de CHANEINS, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie,
sous
Présents : 9 la présidence de Monsieur Patrice FLAMAND, Maire.
Absents : 1 Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2023
Pouvoirs : 2
Votants : 11 **PRESENTS** : Mme, V. DESIGAUD,
Mrs ALVES, CHENE, CORMORECHE, COURTIAL, L. DELUNEL, DESCOMBES,
DURAND, FLAMAND.
ABSENTS EXCUSES : A. TAMAIN (pv V. DESIGAUD), G. PENEL (pv D. DURAND)
ABSENTS : V. BONNAT
Secrétaire de séance : G. ALVES.

ORDRE DU JOUR :

I. DELIBERATIONS

1- Patrimoine : Proposition d'achat parcelle A1007 par la société Athélya

II. AUTRES DECISIONS ET AVIS

III. COMPTE-RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

IV. INFORMATIONS & DIVERS

I. DÉLIBÉRATIONS

VU la délibération 2022-03 du onze janvier 2022

VU la nouvelle proposition de la société ATHELVA du 18 Avril 2023.

Patrimoine : Proposition d'achat de la parcelle A1007 par la société Athélya.

La société Athélya présente une offre d'achat à deux hypothèses afin d'acquérir la parcelle A1007 d'une contenance de 17 587 m². Le programme projeté se décompose en 15 lots libres constructeurs en accession à la propriété et 20 maisons locatives sociales :

HYPOTHESE N°1 : sans fondations spéciales de type radier

➤ Prix de base :

Sur la base de droits à construire minimum de 15 lots libres constructeurs accession à la propriété et 20 maisons sociales, nous proposons un prix d'acquisition de **1 200 000 €** (un million deux cent mille

euros).

Les garanties proposées et la forme des engagements :

L'avant contrat de vente prendra la forme unilatérale.

L'indemnité d'immobilisation proposée est de 5 % du prix de cession net sous la forme d'une caution bancaire émanant d'une banque française ou européenne notoirement solvable qui sera mise en place 30 jours suivant le dépôt du permis de construire/permis d'aménager.

Le planning prévisionnel et les modalités de paiement :

Le paiement de la charge foncière interviendra en totalité à la signature de l'acte authentique de vente.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Signature prévisionnelle : le 02 juin 2023.

Les conditions suspensives et particulières :

- Aucune condition suspensive.
- Conditions particulières : les parcelles ne seront pas divisibles. (A noter dans le cahier des charges du règlement intérieur du lotissement).

Le schéma d'aménagement :



Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, avec 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

➤ Approuve l'offre d'achat de la parcelle A1007 :

Sur la base de droits à construire minimum de 15 lots libres constructeurs accession à la propriété et 20 maisons sociales, nous approuvons un prix d'acquisition de **1 200 000 €** (un million deux cent mille euros).

➤ **Autorise Monsieur le Maire à signer l'offre d'achat et tous les documents relatifs à la signature de cette opération.**

➤ **Inscrit l'opération au budget 2023.**

II. AUTRES DÉCISIONS ET AVIS

III-COMPTÉ RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

Commission Affaires Scolaires et Périscolaires : NEANT

Commission Animations, Associations, Jeunesse et Sports Commission Information Communale :
Feux d'artifice : PF et VD ont rencontré M.Sornin pour le feu d'artifice du 8 juillet. Devis à 2000€.
Pas de spectacle sur l'eau cette année.

Commission Bâtiments – Patrimoine : Pour la vente du terrain à Athelya mettre en conditions particulières ; pas de division des terrains ni par le promoteur ni par l'acheteur. Réfectoire rdv avec Mme Guimard pour la prise des mesures et une présentation des esquisses.

Commission Développement Economique-Commerce : NEANT

Commission Finances-Fiscalité-Personnel NEANT

Commission Intercommunalité : La CCDombes a envoyé un mail à la tutrice de M Ferrand.

Commission Urbanisme & Environnement : NEANT

Commission Voirie – Assainissement – Energie – Eau : Pas de fond de concours pour les trottoirs.
Entretien avec Mme Avonture pour le stationnement sur le trottoir.

IV – INFORMATIONS & DIVERS

LE MAIRE	SIGNATURE	LE SECRETAIRE DE SEANCE	SIGNATURE
M. Patrice FLAMAND		M. Gwénaél ALVES	

La séance est levée à 21H06.